

**COMMUNE DE
BUXIÈRES-SOUS-LES-CÔTES
55300**

COMMUNES REGROUPÉES DE
BUXIÈRES - BUXERULLES - WOINVILLE

Tél. : 03.29.89.39.14
mairie.buxieres55@orange.fr
www.buxieres-sous-les-cotes.fr

ARRÊTÉ N°1/2021
Fermeture temporaire du chemin de l'ancienne voie ferrée

Madame le Maire de la commune de Buxières-sous-les-Côtes,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code rural ;

Considérant que le chemin rural dit de l'ancienne voie ferrée a subi de lourdes dégradations par les automobilistes qui l'ont emprunté illégalement pendant les travaux de rénovation de la RD 908, en octobre et novembre 2020,

Considérant que les fortes pluies sont de nature à aggraver la dégradation,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation des **véhicules de tout type est interdite** sur le chemin rural dit de l'ancienne voie ferrée sur la section comprise depuis l'intersection avec la voie 3 à Buxerulles jusqu'à l'intersection avec le chemin du Laviot à Buxières.

ARTICLE 2 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prennent effet ce jour et jusqu'à amélioration des conditions météorologiques permettant de constater l'assèchement du chemin.

ARTICLE 3 : Cette interdiction de circulation est applicable à toute personne et aux propriétaires ou exploitants des parcelles riveraines.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place à la charge de la commune.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur :
En mairies de Buxières, Buxerulles, Woinville.

ARTICLE 7 : Madame le Maire de Buxières-sous-les-Côtes,
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Mihiel,
sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Commercy.

Fait à Buxières-sous-les-Côtes, le 21 janvier 2021



Le Maire :
Odile BEIRENS